

Procès -Verbal Assemblée Générale Ordinaire Association S'envoler avec Andres — 30 Avril 2022 S'envoler avec Andres

67, Grande Rue - 78240 Aigremont

Adresse Postale: 16, rue du Clos - 78240 Aigremont

N° Registre W783006457

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE tenue le SAMEDI 30 Avril 2022 à 15h30

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association S'envoler Avec Andres a commencé à 15h30 au 16 rue du Clos, ainsi qu'à distance, le 30 avril 2021 à 15H30. Les membres de l'Association se réunissent en Assemblée Générale par visioconférence, sur convocation de Mme Ruppi Circella, en qualité de Présidente, effectuée le 23 mars 2022 par mail et courrier postal et renouvelé par mail le 23 avril 2022.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Association présents au 16 rue du Clos 78240 Aigremont et y ont été ajoutés les Noms et Prénoms des adhérents présents par visioconférence ainsi que les pouvoirs envoyés.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par les membres du Bureau et permet de constater que les membres présents sont au nombre de :

- 3 membres adhérents actifs vote sur place au T6 rue du Clos Aigremont, Graciela Viviana Ruppi,
 Michele Circella et Julia Bourdon Bano.
- 2 adhérents participent à distance et renvoient leurs Formulaires de Vote,
- 2 adhérents ont donné leurs pouvoirs à Mme Graciela Viviana Ruppi Circella, Présidente de l'Association Christelle Strand et Sophie De L'Eprevier
- 2 adhérents ont donné leurs pouvoirs à Mme Julia Bourdon Bano, Carole Virauneau et Monique Bourdon
- 2 adhérents ont donné son pouvoir à M. Circella Michele Giannella Carlo et Jean Frébourg.

La feuille de présence a été vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par la Présidente de la séance qui a constaté le nombre de 12 votants sur un total-de 39 membres à ce jour.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- Viviana Ruppi Circella, préside la séance en sa qualité de Présidente.
- Julia Bourdon Bano assure le secrétariat de la séance.

La Présidente rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1. Approbation des comptes 2021
- Approbation du budget prévisionnel 2022
- 3. L'élection du poste de Secrétaire : le renouvellement de la candidature de Mme Sophie De l'Eprevier a été proposé
- 4. Questions diverses.

Chaque personne donne son opinion sur le contenu des sujets abordés et finalement, la Présidente met successivement aux voix chaque résolution figurant à l'ordre du jour.

BB PR



DEBAT

1/ Approbation des comptes 2021

1A - Bilan: remarques

Mme Viviana RUPPI donne une brève explication des éléments comptables du bilan lesquels ont été consignés ensemble à la convocation : à ce jour les membres de l'association n'ont pas envoyé leurs retours/commentaires, mais pourront le faire après analyse du bilan et adresser leurs éventuelles questions à la Présidente en cas de besoin jusqu'à le 02/05/2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité les mentions ci-dessous.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Résultat des voix :

Voix pour: 12 Voix contre: 0 Abstentions: 0

Cette résolution est adoptée-à l'unanimité.

2/ Approbation du budget 2022

2A - Prise de parole de la Présidente de l'Association :

1. Le budget est fait en fonction des perspectives à continuer le développement de notre Association et afin de poursuivre son objectif, à savoir, faire connaître la méthode Dévény en France, ainsi que continuer avec les soins de nos enfants auprès de la Fondation Dévény à Budapest, en Hongrie.

Dans le budget actuel nous avons inclus la prise en charge de deux traitements pour l'année 2022. Pouvoir aider d'autres enfants implique simplement d'augmenter et/ou doubler des efforts de nous tous en recherchant des nouveaux adhérents, des cotisations, des dons, des mécènes et/ou d'autres activités qui pourraient permettre d'augmenter les fonds de notre Association. Chaque parent doit prendre un engagement auprès de l'Association pour que l'Association puisse les aider.

Au-delà, la gestion administrative est à la charge du Bureau, mais l'obtention des moyens financiers restent à la charge des parents, membres actifs de l'association.

- La diminution du nombre d'adhérents au début de l'année 2022 par rapport au début de l'année 2021 et 2020.
- Les conséquences sont liées principalement à la situation sanitaire de la COVID-19 : l'arrêt total des soins en France. Au départ à cause de la fermeture des frontières, puis à cause de l'absence de la kinésithérapeute Zsuzsa Szabo, qui n'a pas souhaité se faire vacciner. En l'absence d'un schéma vaccinal complet elle ne peut pas travailler à l'étranger avec nos enfants déjà suffisamment fragilisés et l'Association n'accepte pas sa venue pour travailler au noir.
- La Présidente de l'Association déplore le nombre très faible d'adhésions en 2022. Plusieurs parents membres n'ont pas renouvelé leurs adhésions. La conséquence principale étant le manque d'un kinésithérapeute en France.

338R



Procès -Verbal Assemblée Générale Ordinaire Association S'envoler avec Andres – 30 Avril 2022

- Ils existent plusieurs raisons à cette perte d'adhérents et/ou donateurs, ainsi que l'impossibilité de réaliser des événements pour faire connaître notre Association (différentes restrictions liées à la pandémie, l'actuelle guerre en Ukraine, etc.) Il ne faut pas négliger cette triste situation, puisque beaucoup d'adhérents et amis de notre Association ont privilégié une aide aux personnes touchées par la guerre et qui ont tout perdu. C'est tout à fait normal, que l'Association soit moins priorisée pendant ces temps difficiles, nos moyens étant limités. Mais il ne faut pas baisser les bras, nous devons continuer à recruter de nouveaux adhérents.
- Aujourd'hui, nous avons décidé de lancer une nouvelle campagne d'adhésions et de dons pour 2022 afin de faire connaître nos besoins, promouvoir la méthode en France et aider les enfants qui se déplaceront en Hongrie dans les prochains mois (de juin à décembre).
- La Présidente souligne que l'Association n'est pas un « Centre de réhabilitation » qui donne des soins aux enfants handicapées, mais que son objectif est le développement de la méthode, ainsi que le bienêtre commun de nos enfants en leur permettant d'accéder à ces soins.

Il est évident que notre objectif c'est de « promouvoir la méthode en France ».

- L'investissement de chaque parent membre actif et ayant des soins, est primordial afin d'y arriver. Le but c'est également d'élargir l'accès aux soins pour qu'un nombre plus en plus important d'enfants puisse y accéder.
- 3. Partenariat avec la Fondation Dévény :

Avec Julia Bourdon Bano nous tenons à échanger régulièrement avec la Fondation Dévény pour coopérer directement dans la recherche d'une nouvelle kinésithérapeute Dévény, qui puisse se déplacer en France. L'association a besoin de faire connaître son engagement pour donner suite à la continuité de ses actions et de promouvoir la méthode en France.

Actuellement, nous avons des pistes auprès de l'Hôpital Poincaré à Garches, auprès de la Fondation OCH et le Vatican. Par ailleurs, nous souhaiterions faire reconnaitre la méthode Dévény auprès de l'Assurance Maladie en France. Pour donner une continuité à notre démarche il faut concrétiser notre collaboration avec la Fondation via un lien juridique (contrat de collaboration, de service, etc.)

Pour tout autre type d'aide avec la langue hongroise nous avons comme bénévole Mme Catherine Pap Kereles qui se tient à disposition de Mme Julia Bourdon Bano pour tout type de collaboration soit traduction, interprétariat et/ou d'autres types d'aide ou d'activité dont elle pourrait avoir besoin.

4. Il devient indispensable pour le maintien du statut de l'association en tant qu'association d'utilité publique de poursuivre notre campagne d'adhésion et augmenter les nombres d'adhésions. Chaque parent membre doit faire son maximum pour solliciter son entourage et encourager un maximum de personnes à nous soutenir et adhérer.

2B. Approbation du budget 2022

Le budget de l'Association représente entre autres les frais pour maintenir son existence, ainsi que les dépenses liées aux activités pour faire connaître la méthode.

Il est donc nécessaire que tous les frais soient pris en charge par l'ensemble des membres actifs (c'est-à-dire par des parents des enfants malades recevant des soins grâce à l'Association). Les frais liés aux frais généraux de l'Association permettent aux parents d'accéder aux soins. Il est demandé aux parents de s'investir dans l'obtention des adhésions et dons pour que les parents ne payent pas ses frais.

B\$ 8P



Procès -Verbal Assemblée Générale Ordinaire Association S'envoler avec Andres – 30 Avril 2022

Le sujet suivant concerne la proposition de continuer avec la mise en place des frais plus élevés et pas uniquement l'adhésion de 30€.

Le montant total des frais constatées et liées au déplacement d'un kinésithérapeute 1x tous les mois pour l'année 2021 s'élèvent à 100 €. Aujourd'hui nous souhaitons maintenir ce même montant pour chaque nouveau parent qui devient membre de l'Association. Ce montant précisément chiffré couvre les dépenses liées au voyage du professionnel (billets d'avion A/R, taxi A/R depuis et à l'aéroport, logement, etc.)

Ce montant pourrait être modifié par le Bureau pendant l'année en fonction des réels besoins constatés et une répartition proportionnelle et équitable entre tous les parents.

Ce sujet met en avant la nécessité de chaque parent membre de promouvoir la campagne d'adhésion dans son entourage. Le trésorier enverra régulièrement un tableau récapitulatif du nombre d'adhésions promus par chaque membre actif.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les mentions ci-dessus. Cette résolution est adoptée.

= 3/ Élection au poste de Secrétaire :

L'Assemblée Génér<u>al</u>e procède à la réélection des membres actuels en tant que Secrétaire, à savoi<u>r Mme Sophie</u> Marie Françoise De L'Eprevier.

Résultat des voix :

Voix pour: 12 Voix contre: 0 Abstentions: 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4/ Questions diverses:

4.A. Adresse postale administrative de l'Association : 16 rue du Clos 78240 – Aigremont France Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4.B Concernant les frais de voyage en Hongrie :

Il a été voté que le remboursement des frais de voyage pourra concerner les frais de nourriture, tests COVID en plus des frais de billets d'avion et logement ainsi que des honoraires liées aux soins des enfants, traduction, l'interprétariat et d'autres professionnels de santé (ex. RDV d'urgence chez un pédiatre, etc.).

Le remboursement s'effectue sous réserve de disponibilité de moyens financiers suffisants sur les « comptes individuels » des enfants selon l'analyse de chaque famille.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

33 SE



Procès -Verbal Assemblée Générale Ordinaire Association S'envoler avec Andres - 30 Avril 2022

CLOTURE

Conformément à nos statuts, l'intégralité des points de l'ordre du jour ayant été délibérés et validés, la Présidente décide de lever la séance à 16h30.

Suite à l'Assemblée Générale a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par la Présidente et la Secrétaire de séance.

La Présidente Graciela Viviana Ruppi

La Secrétaire Julia Bourdon Bano



Assemblée Générale du 30 Avril 2022 à 15h30 16 rue du Clos - 78240 Aigremont France

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOMS	SIGNATURE	DOCUMENT
Bourdon BAMO	ALLIA	London Bons	posseport
URONNEAY .	carole	P/e Jandon B.	C
Bouldon	HONIQUE	7/0 London J.	a
Ruppi	gravels Vivins	e & Vldey	pessopont.
Strand_	Christelle	P/p. who Dey	CE
De l'Epronier	Sophie	P/p. uflery.	CI.
CIRCEUA	MICHELE	libble Coully	PAYVEPOULT
GHUNELLA	CAUCO	P/P. Julimella	-
FREBOURG	FEAN	P.P. belineella	-

La Secrétaire

La Présidente

Sonder Bom

Association S'envoler avec Andres Siège social : 67, Grande rue - 78240 - Aigremont Mail : senvoleravecandres@_mail.com